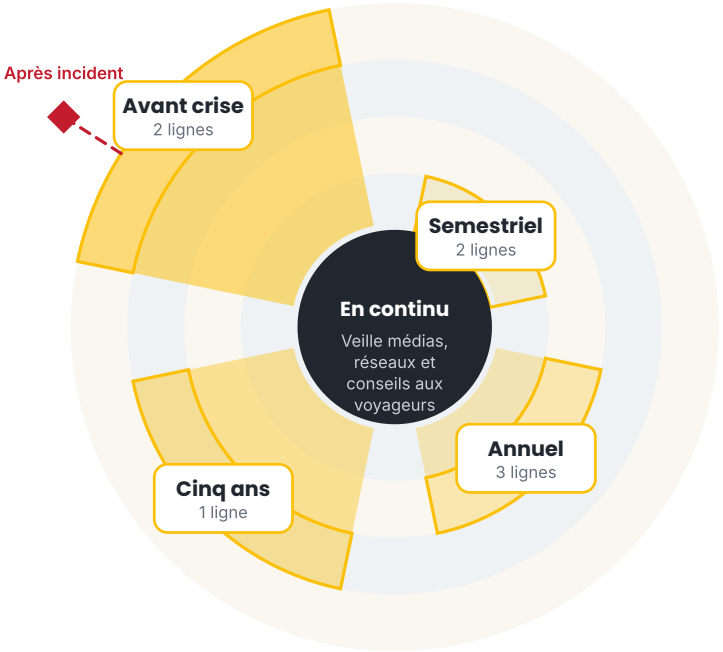
NAVIGUER · GUIDE 05 · N2

La préparation n'est pas un projet : c'est une routine à cinq rythmes.

Tous ces délais sont de bonne pratique : aucun ne fait perdre un droit. Leur tenue évite de découvrir, au pire moment, que trois numéros de téléphone sur dix ne répondent plus.



RESPONSABLE ET PREUVE DE RÉALISATION

SEMESTRIEL
Plan révisé · Contacts et personnes désignées vérifiés
Direction de crise — Chaque ligne datée, plan localisé

ANNUEL
Test de communication · Exercice de table · Analyse de risque
Direction de crise — Compte rendu daté, grille remplie

TOUS LES CINQ ANS
Formation média du porte-parole et de son remplaçant
Communication — Formation immédiate de toute personne désignée

AVANT TOUTE CRISE
Messages types et message d'attente pré-rédigés
Communication — Message d'attente prêt à diffuser

APRÈS INCIDENT
Retour d'expérience · Réunion à 72 heures · Revue à 30 jours
Autre que le directeur de crise — Compte rendu écrit en réunion

COMMENT LIRE ● Centre : ce qui ne s'arrête jamais ▬ Anneau : un rythme, un responsable, une preuve
◆ Dérivation : déclenchée, jamais périodique ■ Hors roue : les deux délais opposables

Chaque palier associe un rythme, un responsable et une preuve de réalisation.
Aucune fréquence de cette roue ne fait perdre un droit. Deux délais opposables restent hors de la roue : 20 jours depuis la survenance pour déclarer le sinistre à l'assureur, 90 jours depuis la publication de l'acte pour l'inscription des non-assurés.
La formation média se renouvelle tous les cinq ans, et intervient aussitôt pour toute personne nouvellement désignée.

PORTÉE DE CE VISUEL

- Fréquences de bonne pratique, issues de deux référentiels internationaux : ASEAN et European Travel Commission.
- Plafonds, franchises et montants relèvent de la police ; la réponse écrite de l'assureur, obtenue avant la crise, fait foi.
- Le retour d'expérience se déclenche après l'incident : réunion à 72 heures, revue à 30 jours.
- La veille combine sources marocaines en ligne, références internationales et informations locales des administrations.

SOURCES
Guide 05 « Gestion des crises », CNT Référentiel Vivant v1.1, octobre 2026 — ch. 1.2, 2.1, 3.2 à 3.5 et 5.6.

EN PRATIQUE
Pour chaque palier : un responsable, une date et la preuve de réalisation.